

POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE

FICHE GÉNÉRIQUE COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS

Etablissement :	Tout établissement de l'académie proposant cet enseignement
Discipline de poste concernée :	
Intitulé du poste :	Dispositif relais
Niveau de recrutement	Mouvement interdegrés

activités
Contexte et cadre de référence Circulaire de référence : N° 2006-129 du 21 août 2006 Objectif général <i>« Les dispositifs relais s'adressent à des collégiens entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation. Ces dispositifs proposent un accueil temporaire afin de réinsérer l'élève dans un parcours de formation tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté ».</i> Les classes et ateliers relais sont des structures pédagogiques fonctionnant dans le cadre d'un partenariat interinstitutionnel : l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les collectivités territoriales, les services sociaux, les associations de prévention, les associations culturelles, etc...et, en ce qui concerne les ateliers, les mouvements d'éducation populaire agréés. Objectifs spécifiques - Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages et lui redonner confiance - Réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, - Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques. Missions et fonctions Tout en continuant d'exercer des fonctions d'enseignant, le coordonnateur orchestre la cohérence des actions menées dans le dispositif et leur articulation avec les activités organisées hors temps scolaires ainsi que le dialogue avec les familles et les partenaires. A ce titre il assure L'élaboration du projet pédagogique et éducatif du dispositif : concertation avec l'ensemble des professionnels et partenaires participant au fonctionnement du dispositif relais, La coordination de l'équipe du dispositif : constitution de l'équipe enseignante, recherches d'intervenants, organisation et planification de l'action de tous les professionnels (enseignants, assistants d'éducation, animateurs ...), de leur service hebdomadaire, animation des réunions de concertation, Les relations avec les familles et tous les partenaires extérieurs : travail en liaison avec le collège d'origine (tuteur pédagogique, professeur principal, équipe de direction ...), la structure de

suivi (éducateur spécialisé) ou de soin, partenaires associatifs...

La prise en charge des élèves : définition de l'emploi du temps, individualisation de la prise en charge et constitution d'une vie de groupe en lien avec l'équipe éducative du dispositif et les partenaires, préparation de l'orientation si nécessaire. En fin de session, un bilan de la scolarité de l'élève au sein du dispositif est établi et ce dans la perspective de son retour dans sa classe d'origine.

Le pilotage de la vie scolaire : organisation du déroulement de la vie scolaire (contrôle de l'assiduité, respect du règlement et de la vie de la classe y compris hors des temps scolaires),

Le suivi des élèves pris en charge : renseignement des enquêtes nationales et académiques

Des activités pédagogiques et didactiques avec une intervention directe auprès du groupe, incluant des suivis et des bilans individuels et collectifs.

Compétences et savoirs particuliers

Les missions de coordonnateur requièrent la capacité à impulser des actions, à être force de proposition auprès des partenaires, ainsi qu'un intérêt certain pour :

- Les problématiques de l'adolescence et les travaux portant sur les adolescents en situation de mal-être et/ou en difficulté avec les institutions (approches sociologiques, psychologiques...)
- le travail régulier avec d'autres institutions
- la réflexion pédagogique, l'innovation et l'expérimentation

Les connaissances attendues :

- connaissance de l'institution et capacité à se situer par rapport à différents acteurs,
- connaissances relatives à la discipline d'origine, des objectifs du socle et des pratiques d'évaluation
- connaissances de l'orientation scolaire

Les compétences attendues :

- compétences relationnelles : écoute, recul, positionnement et expression adaptés à la situation de communication ou de gestion de crise,
- compétence à mener des entretiens : parents, élèves, enseignants...
- compétences permettant de fédérer et de dynamiser une équipe diversifiée autour d'un projet pédagogique particulier ; savoir conjuguer encadrement éducatif global et relation pédagogique personnalisée,
- compétence à associer les partenaires institutionnels,
- compétences en expression écrite : rédaction de courriers, bilans, projets...
- compétences organisationnelles : capacités à gérer plusieurs dossiers en parallèle.
- postures déontologiques : loyauté envers les différents responsables, obligation de réserve dans les relations avec les partenaires, confidentialité relative à des informations portant sur les élèves et les parents.

Positionnement institutionnel et administratif

Ce poste à temps complet s'adresse à un enseignant du premier ou du second degré (toutes disciplines) titulaire ou non du diplôme universitaire Adolescents « difficiles » : une approche psychopédagogique et éducative. Une expérience devant des publics scolaires en difficulté sera appréciée. Les CPE peuvent se porter candidats sous certaines conditions.

Le coordonnateur exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement support du dispositif. Il lui rend compte régulièrement de son action.

Le coordonnateur est nommé à temps plein et à titre provisoire pour la première année. Il reçoit une lettre de mission.

Lieux d'exercice

Les dispositifs relais sont implantés hors les murs ou dans différents types d'établissement : collège, lycée, EREA, établissement privé sous contrat. Un poste de coordonnateur est également proposé au sein d'une structure spécifique, le Service d'activités psychopédagogiques et éducatives de jour (SAPPEJ).